

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet MARIN Fabrice sur la commune principale de l'AIOT Les Fronteaux 37350 LE PETIT PRESSIGNY.

La référence de votre dossier est A-3-QB1W0C6DO et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/10/2023 à 13h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41814912600017**

Organisme : **ABC AGRI BATI CONCEPT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **52004025400010**

Raison sociale **MARIN FABRICE**

Forme juridique **Exploitation individuelle**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Les Fronteaux

37350 LE PETIT PRESSIGNY

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **MARIN Fabrice**

Description des activités :

M. MARIN Fabrice est le gérant d'une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage de vaches laitières avec un effectif de 75 mères et la suite dont le siège social est situé sur la commune du Petit Pressigny, au Nord du bourg. L'exploitation est déjà soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de la déclaration.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Les Fronteaux

37350 LE PETIT PRESSIGNY

X : 542206

Y : 6648097

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Implantation de l'installation](#)

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment agricole pour les génisses et le stockage de matériel. En effet, aujourd'hui les génisses se trouvent dans un bâtiment vétuste avec une faible hauteur et une faible luminosité. Dans le nouveau bâtiment, elles disposeront de plus d'espace

par animal et de meilleures conditions d'élevage (luminosité, bonne ventilation, ambiance générale). Elles auront un accès direct au pâturage et pourront sortir librement. Une partie du bâtiment servira également au stockage du matériel aujourd'hui en extérieur. Il sera ainsi à l'abri des intempéries et du vol, améliorant également les conditions de travail de l'exploitant. Le nouveau bâtiment a été conçu de façon à optimiser les conditions d'élevage des animaux et les conditions de travail de l'exploitant.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.